

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18-6

Mardi 4 septembre 2018

## Compte-Rendu

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 30 août 2018, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le mardi 4 septembre 2018 à 19 H.

Etaient présents: S. BOCHET, Maire, P. COUPEAU et D. JEAN, Adjoints, JP BARON, D. GARNIER, et L. RENAUD, Conseillers Municipaux.

Absente excusée: K. SCHOUMACKER qui a donné procuration à D. GARNIER.

Absents: C. CHEVALIER, E. ECHANTILLAC, P. GUILLOT, C. LAITHIER, A. ORTOLLAND, S. PETITDEMANGE et F. PUPPINI.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; D. JEAN est élu secrétaire de séance.

### 1 - AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2014-2019.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet de modification programme local de l'habitat 2014-2019.

*Décision prise à la majorité (5 voix pour, 1 abstention).*

### 2 - ACTUALISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de statuts de la Communauté d'agglomération annexé, de préciser que les dispositions relatives aux compétences optionnelles et facultatives prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les autres dispositions prenant effet dès que l'arrêté préfectoral portant modification des statuts sera devenu exécutoire et d'autoriser le maire à signer les documents à intervenir.

*Décision prise à la majorité (6 voix pour, 1 voix contre).*

### 3 - ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DES SERVICES PERISCOLAIRES.

Il apparaît que le conseil municipal s'est prononcé pour la création d'une tarification des temps d'activités périscolaires sur l'année 2018/2019. En ce sens, il est proposé au conseil municipal de modifier la régie de recettes mise en place sur les services périscolaires afin d'intégrer ces nouveaux tarifs applicables.

Le Conseil Municipal approuve la modification de la régie de recettes des services périscolaires, créée par la collectivité en 1980, à l'ouverture du service de cantine scolaire, avec la nouvelle tarification applicable au temps d'activités périscolaires et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 4 - FORET COMMUNALE – Inscription des coupes à l'état d'assiette 2019 sur proposition de l'ONF.

Le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 proposé par l'ONF, informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 5 - BUDGET - Création du tarif « Temps Activités Périscolaires ».

Les services périscolaires (TAP) sont des services financés actuellement exclusivement par la commune. Il est précisé que le tarif des temps d'activités périscolaires valorise un service où des intervenants proposent des activités d'éveil. Le coût de fonctionnement du service comprend notamment les frais de fonctionnement des bâtiments (chauffage, énergie...), de personnel ou de matériel et de prestations extérieures. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un tarif TAP de 10 € par cycle et de 40 € par an et par enfant inscrit. Le Conseil Municipal décide d'approuver la création des tarifs périscolaires dans les conditions exposées ci-dessus.

*Décision prise à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le Maire, S. BOCHET



Le Secrétaire de séance, D. JEAN